

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DPVI 131 - DAC 490 - DJS 310 - DASCO 111 Subvention (13.000 euros) et avenant n° 2 à la convention triennale avec l'association Compagnie Graines de Soleil (18e).

**Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe
BROSSEL et M. François DAGNAUD, rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Compagnie Graines de Soleil ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission, par M. Bruno JULLIARD et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission et par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif à l'attribution pour l'année 2012 d'une subvention à l'association "Compagnie Graines de soleil" (D02992), 7, rue de la Charbonnière (18e), pour ses projets artistiques et culturels.

Article 2 : Une subvention de 13.000 euros est attribuée à l'Association Compagnie Graines de Soleil pour ses projets intitulés :

- Paroles de femmes,
- Ateliers d'improvisation avec les jeunes,
- Mise en valeur de l'espace public.

Article 3 : La dépense correspondante d'un total de 13 000 € sera imputée de la manière suivante, sous réserve de décision de financement de la Ville :

Sur les crédits de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration :

- au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 "Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers" (2012 - 02677) 5.000 euros pour le projet "Mise en valeur de l'espace public".

Sur les crédits de la Direction aux Affaires Culturelles :

- au chapitre 65, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la culture" (2012 - 02675) 4.000 euros pour le projet Parole de femmes.

Sur les crédits de la Direction Jeunesse et Sports :

- au chapitre 65, rubrique 422, nature 6574, ligne VF 88004 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" (2012-02671) 2.000 euros pour les ateliers d'improvisation avec les jeunes.

Sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires :

- au chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF80002 "Provision Vie scolaire" (2012 - 02669) 2.000 euros pour les ateliers d'improvisation avec les jeunes.